



THE MAURITIUS CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY
SERVING BUSINESS SINCE 1850

Le ver dans la pomme : Le SPAM

Le marché des TIC ou plus généralement de l'informatique a connu une croissance continue depuis le début de l'invention de l'ordinateur. Ce marché est en perpétuelle mutation par les évolutions techniques, par les champs d'application et par la rapidité de diffusion de l'information que l'avènement d'Internet a créés. L'informatique et les TIC sont devenus les outils indispensables du fonctionnement d'une entreprise, le centre névralgique de l'organisation et des méthodes, et parfois le cœur même de la stratégie d'expansion. Le courrier électronique est aujourd'hui l'un des moyens de communication le plus utilisé. Cependant, des problèmes inhérents à l'utilisation des systèmes informatiques notamment de l'internet sont exploités par certaines personnes. Il y a notamment le phénomène de "SPAM"

On passe du temps quotidiennement à éliminer les courriers électroniques indésirables dans sa boîte aux lettres. Des fois, cet exercice souvent matinal peut ne prendre que quelques minutes, mais il ne nous met franchement pas de bonne humeur pour la journée. La perte de temps cumulée pour l'ensemble des employés d'une organisation est énorme.

C'est la conséquence de l'une des mauvaises utilisations de l'Internet, le *spam*. Le spamming, c'est le bombardement intempestif des boîtes aux lettres électroniques, des newsgroups, des télécopieurs, des boîtes vocales et des mobiles par des messages de toute sorte, publicitaires ou non. Concernant le courrier électronique, sont notamment considérés comme étant des actes de spamming, le fait d'écrire à un inconnu pour lui demander de venir visiter un site, d'inclure un individu dans une liste de diffusion sans son consentement, de diffuser sur un forum de discussion des messages sans rapport avec le thème de ce dernier.

Deux caractéristiques de la messagerie Internet ont favorisé ce phénomène :

- l'absence d'authentification de l'émetteur d'un message et
- la quasi-gratuité de service.

La première fait qu'on peut vous envoyer des messages publicitaires, voire illicites, sans que vous puissiez rapidement identifier l'émetteur réel; la seconde permet au spam d'être rentable, même si un infime pourcentage des personnes est réellement accroché. L'investissement est presque nul. Ce n'est pas le cas d'autres modes de communication comme le courrier postal ou les SMS qui sont payants unitairement.

L'envahissement de la boîte aux lettres électronique des internautes par des «spams» demeure un des problèmes majeurs de l'Internet. Illégal en lui-même. Le spam est en outre utilisé de plus en plus pour des activités à caractère frauduleux, telles la capture d'informations financières (spoofing et phishing), le spammeur se faisant alors passer pour une société sérieuse, ou encore la diffusion de virus. Le phénomène du spam, de par

son importance, sape la confiance dans l'économie numérique et menace la sécurité des réseaux.

Le monde académique est particulièrement touché par ce fléau. Les collaborations internationales et les noms de domaine des universités ou des laboratoires très variés ne permettent pas une sélection facile d'adresses de confiance. Les serveurs de messagerie sont nombreux, ce qui nécessite une surveillance et des outils sur chacun. Les adresses électroniques du personnel sont souvent publiées sur le Web, donc facilement récupérables par des spammeurs. Il n'y a pas, aujourd'hui, de solution miracle pour éradiquer totalement le phénomène.

Néanmoins, deux moyens de lutte sont envisageables. L'un peut-être juridique, l'autre est technique. D'autres parades sont à l'étude mais aucune solution radicale n'a encore émergé.

A Maurice, la sensibilisation des utilisateurs de l'internet au phénomène de spamming est à l'agenda des autorités responsables pour l'année 2007. Nous nous posons cependant des questions sur certaines entreprises spécialisées dans le e-marketing qui font des diffusions publicitaires par courrier électronique. Nous nous demandons si ces entreprises ne pratiquent pas du "spamming", car cela correspond encore une fois à l'envoi de courriers électroniques non sollicités. Donc, si le spamming est illégal, cela sous-entend que ces entreprises agissent illégalement. Si rien n'est prévu dans la loi contre le spamming alors les démarches entreprises par les autorités risquent d'être vaines.

A ce jour on peut affirmer que sauf désaffection possible de l'utilisation de la messagerie électronique au profit d'autres modes de communication particulièrement en vogue: SMS et messageries instantanées, le spam garde encore de beaux jours devant lui.

Ashraf Joomun
Directeur
Centre d'Etudes Supérieures